

Arrêté du 24 octobre 2025

**Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes par intérim
auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France et
Outre-Mer**

NOR : JUSF2530648A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents modifié en dernier lieu par l'arrêté du 3 septembre 2001 – art.1 ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 26 février 2024 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 26 février 2024 portant nomination des régisseurs d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant la demande du 11 septembre 2025 de Madame Célia ABED, valant acceptation de la fonction de régisseuse d'avances et de recettes par intérim, et de l'avis favorable de Madame Laure PAVY, directrice de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France et Outre-Mer ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 03 octobre 2025 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Célia ABED est nommée, pour une première période de six mois, à compter du 02 octobre 2025, régisseuse d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France et Outre-Mer.

Article 2

Compte tenu des dépenses de la régie d'avances et de recettes de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France et Outre-Mer, le montant de l'avance consentie à Madame Célia ABED, est de 2 000 euros.

Article 3

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse IDF-OM sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le

04/11/2025
Adjoint au chef du bureau de la synthèse


Albin MOLE